

“ Du consentement de tous les états, nous avons arrêté que le tableau ci-joint serviroit à l'avenir de règle à la commission du trésor de la couronne pour les dépenses publiques ; avec cette clause que la somme qui a été assignée à nous Roi, nous sera payée avant toute autre ; & ensuite de la masse totale des revenus publics, on payera aux termes fixés, les appointemens des listes civile & de guerre ; avec cette différence que les dépenses pour l'armée seront payées chaque terme par anticipation, & les dépenses civiles après l'échéance des termes. Comme on n'a pu faire entrer distinctement dans le présent tableau, les pensions pour les membres du conseil permanent, on espere que par le produit des droits sur le papier timbré & sur le tabac, comme aussi par le produit des territoires restitués à la république, & par celui des villes de Prusse & sur-tout par une administration exacte de la part de la commission du trésor, les revenus de l'état surpasseront bientôt les dépenses fixées sur le présent tableau. Dans ce cas, & de ce superflu on employera annuellement 215 mille florins, savoir 10 mille pour chaque sénateur, membre du conseil permanent & autant pour chaque conseiller de l'ordre équestre ; 20 mille pour le maréchal du conseil permanent ; & 10 pour chacun des secretares du conseil & des affaires étrangères. Ayant ainsi fixé & arrêté le tableau des dépenses indispensables, nous abolissons & abrogeons toutes les dépenses qui n'y sont pas comprises, & qui par la dernière diète ont été assignées sur le trésor public sous les dénominations différentes de gratifications, récompenses, reconnoissances, indemnifications, ..

Les bornes de ces feuilles nous obligent à supprimer les détails de ce tableau. --- Les commissions décernées par la dernière diète sont donc enfin supprimées malgré les plus vives oppositions de ceux qui en étoient les membres. L'ambassadeur de Russie qu'ils avoient voulu intéresser en leur faveur, &